

CAP agent / agente de propreté et d'hygiène



Le titulaire de ce CAP est un agent spécialiste de la propreté, de l'hygiène et de l'entretien des locaux et des équipements.

Il assure le nettoyage de différents locaux : bureaux, grands magasins, hôpitaux, ateliers de production d'entreprises, etc. Ce professionnel qualifié effectue l'entretien courant (balayage, lavage, lustrage...) et assure aussi des travaux de remise en état (décapage, ponçage, désinfection...), de bionettoyage et de gestion des déchets. Pour mener à bien ces tâches, il utilise des machines (monobrosse, autolaveuse...) et produits spécifiques. Son champ d'activités s'étend aussi au « contrôle qualité » de ses prestations, ainsi qu'à des interventions de maintenance correctives ou préventives de premier niveau.

Seul ou en équipe, le diplômé travaille en tant qu'agent de nettoyage ou en tant que conducteur d'engins. Il exerce ses activités dans des entreprises ou services commerciaux, administratifs, industriels, sportifs, culturels, des collectivités (établissements scolaires, logements collectifs), des établissements de soins, médicaux-sociaux, de balnéothérapie, laboratoires, cliniques vétérinaires, ou des entreprises à contraintes de contamination biologiques (industries agroalimentaires, cosmétiques...). Après une expérience professionnelle de plusieurs années, il peut accéder à des postes à responsabilités (chef d'équipe...).

Exemple(s) de métier(s):

- [agent/e de propreté et d'hygiène](#)
- [valet / femme de chambre](#)

Poursuite des études

Possibilité de poursuivre vers une mention complémentaire (MC) ou, avec un très bon dossier, en bac pro.

Poursuite d'études conditionnelle

Exemples de formations poursuivies :

- [MC Sécurité civile et d'entreprise](#)
- [Bac pro Hygiène, propreté, stérilisation](#)